

Cote du document: GC 40/L.10
Point de l'ordre du jour: 13
Date: 17 janvier 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cheryl Morden
Secrétaire du FIDA a. i.
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: c.morden@ifad.org

Emmanuel Maurice
Conseiller juridique a. i.
téléphone: +39 06 5459 2457
courriel: e.maurice@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs – Quarantième session
Rome, 14-15 février 2017

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le présent document et adopter le projet de résolution qui y figure.

Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA

Contexte

1. À sa trente-sixième session tenue en février 2013, le Conseil des gouverneurs a approuvé les bonnes pratiques applicables au processus de nomination du Président du FIDA¹ et a proposé que "de telles pratiques soient revues en tant que de besoin par le Bureau du Conseil des gouverneurs, le cas échéant".
2. À sa cent quinzième session, en septembre 2015, le Conseil d'administration a examiné un document intitulé "Tirer parti des bonnes pratiques: procédures relatives à l'élection du Président du FIDA", proposé par la représentante du Royaume-Uni. Le Conseil est convenu de charger les Coordonnateurs et amis d'examiner cette question lors de leur réunion de novembre, afin d'évaluer l'ampleur du soutien en faveur de la présentation d'un projet de document au Conseil à sa cent seizième session, en décembre 2015.
3. À la cent seizième session du Conseil d'administration, la représentante du Royaume-Uni a invité le Conseil à étudier la possibilité de recommander au Conseil des gouverneurs l'apport d'un certain nombre d'améliorations aux procédures applicables à la nomination du Président. À l'issue d'un débat général entre les représentants au Conseil d'administration, au cours duquel un grand nombre de points de vue divergents ont été exprimés, aucun consensus n'a été atteint sur la manière de procéder. Il a été décidé que le Conseil d'administration ne donnerait pas suite à cette question, tout du moins pas avant l'élection du prochain Président du FIDA.
4. À la cent dix-septième session du Conseil d'administration, le représentant des États-Unis d'Amérique a introduit un point concernant les critères non contraignants de sélection et de nomination du Président du FIDA et a proposé de recommander au Conseil des gouverneurs de charger le Bureau d'élaborer un projet concernant les attributions ou les critères de sélection, qui serait soumis au Conseil des gouverneurs à sa quarante et unième session, en 2018, pour examen. Le Conseil d'administration a accepté cette proposition.
5. À la lumière de ce qui précède, et afin de continuer à améliorer les bonnes pratiques applicables au processus de nomination du Président du FIDA et de renforcer la transparence du processus de sélection, le Conseil des gouverneurs est invité à adopter le projet de résolution figurant dans le présent document priant le Bureau d'examiner les pratiques applicables au processus à suivre pour la nomination du Président du FIDA, de formuler des propositions visant à améliorer ces pratiques lors des futures nominations et de présenter un rapport au Conseil des gouverneurs, lors de sa quarante et unième session, en février 2018.

¹ Résolution 176/XXXVI du Conseil des gouverneurs.

Projet de résolution .../XXXX

Révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA

Le Conseil des gouverneurs,

Vu l'article 6.8 a) de l'Accord portant création du FIDA, la section 6.2 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds et l'article 41 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs;

Rappelant la résolution 176/XXXVI et l'approbation par le Conseil des gouverneurs des bonnes pratiques applicables au processus de nomination du Président du FIDA et rappelant aussi la proposition relative à l'examen de ces pratiques en tant que de besoin par le Bureau du Conseil des gouverneurs, le cas échéant;

Considérant la recommandation formulée à ce sujet par le Conseil d'administration à sa cent dix-septième session;

Ayant examiné la proposition relative à la "Révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA" présentée dans le document GC 40/L.10;

Décide de demander au Bureau du Conseil des gouverneurs d'examiner les pratiques applicables au processus à suivre pour la nomination du Président du FIDA et de formuler des propositions visant à améliorer ces pratiques lors des futures nominations. Le Bureau présentera au Conseil d'administration, en décembre 2017, un rapport relatif aux résultats de son examen, ainsi que toute recommandation à ce sujet, en vue de leur soumission au Conseil des gouverneurs à sa quarante et unième session, en février 2018, pour approbation.